

VILLE DE

BULLE

Grand-Rue 7 | Case postale | CH-1630 Bulle
Tél. 026 919 18 00 | caisse.pensions@bulle.ch

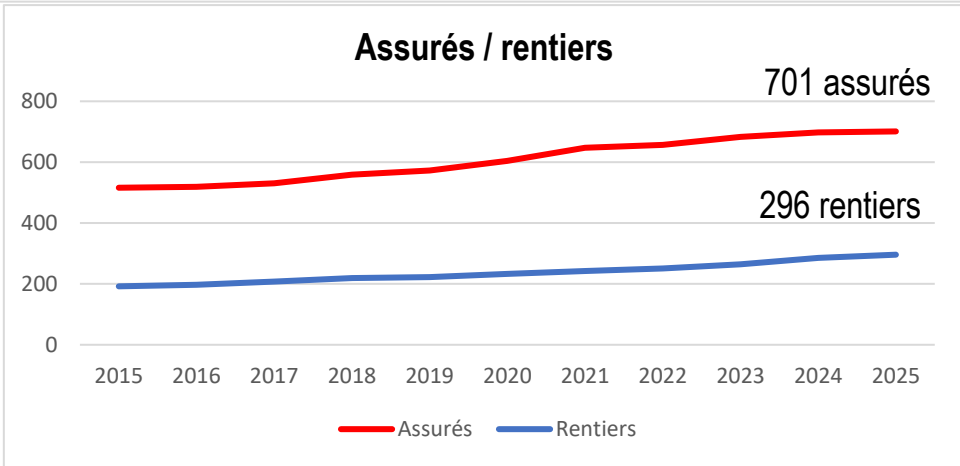
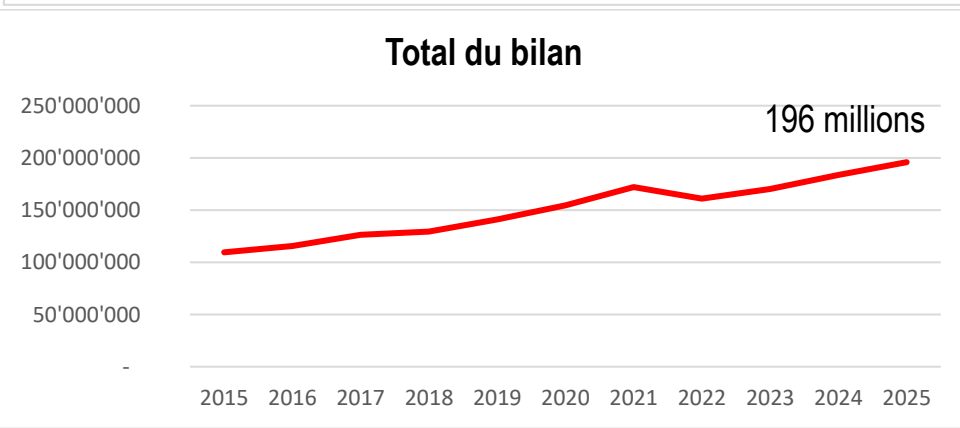
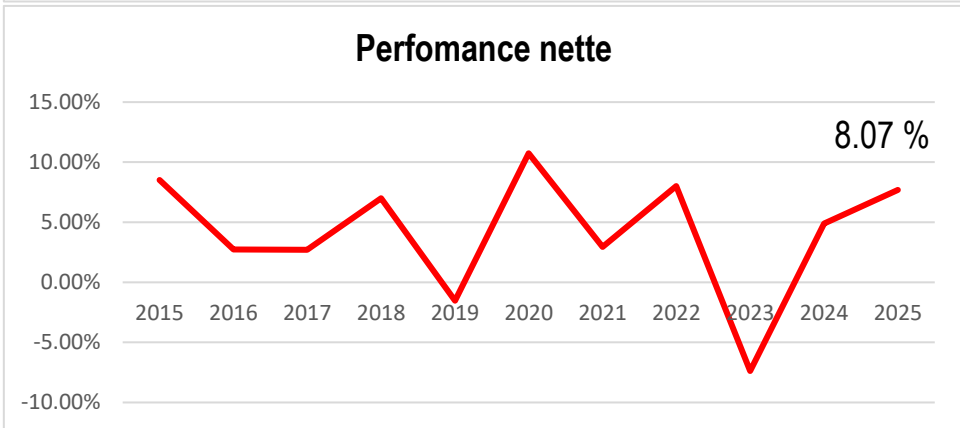
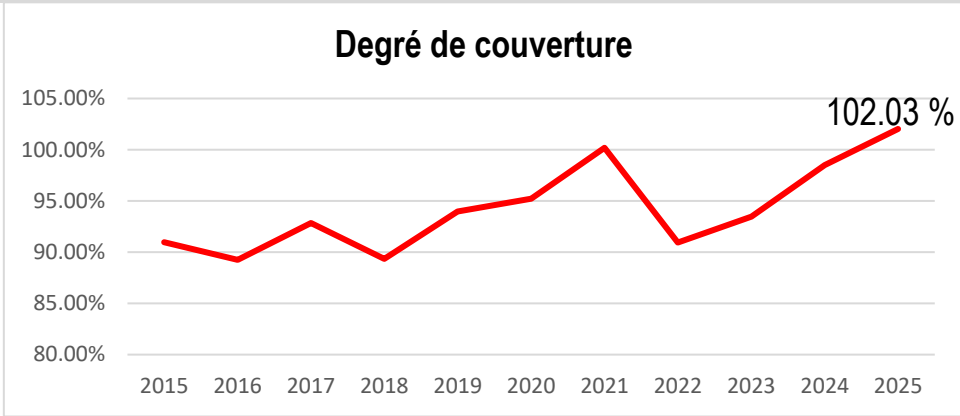
Caisse de pensions de la Ville de Bulle

**Comptes de
l'exercice 2025**

Tables des matières

Chiffres clés	1
Bilan	2
Comptes d'exploitation	3
Annexe aux comptes	
Bases et organisation	5
Membres actifs et rentiers	7
Nature de l'application du but	8
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	10
Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture	11
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	17
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	23
Demandes de l'Autorité de surveillance	24
Autres informations relatives à la situation financière	24
Evénements postérieurs à la date du bilan	24
Inventaire des titres au 31 décembre	
Rapport de l'organe de révision	

Chiffres clés



BILAN		31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
ACTIF			
A	Placements	195'517'833.45	183'026'667.38
	Avoirs en banques	2'007'161.84	1'395'540.28
	Comptes courants divers	168'581.85	157'814.80
	Impôts à récupérer	1'061'611.89	455'069.91
	Obligations en CHF ou hedgées	49'404'539.79	45'619'724.46
	Obligations en monnaies étrangères	6'201'844.17	5'834'107.77
	Actions suisses	23'372'280.87	21'522'193.16
	Actions étrangères	36'399'481.03	35'529'688.55
	Placements alternatifs	3'614'778.83	3'675'583.77
	Placement infrastructures	6'247'968.24	5'037'899.34
	Placements immobiliers	17'543'270.54	16'212'045.34
	Immeubles	48'496'314.40	44'587'000.00
	Placements garantis auprès de l'employeur	1'000'000.00	3'000'000.00
B	Compte de régularisation actif	401'651.39	764'258.65
	Total de l'actif	195'919'484.84	183'790'926.03
PASSIF			
D	Dettes	1'715'113.80	1'187'781.52
	Prestations de libre-passage et rentes	1'715'113.80	1'184'285.80
	Autres dettes	0.00	3'495.72
E	Compte de régularisation passifs	482'704.55	205'341.15
H	Capitaux de prévoyance et provisions techniques	189'872'518.75	185'150'055.55
	Capital de prévoyance assurés actifs	98'507'121.20	96'013'911.25
	Capital de prévoyance des rentiers	82'636'955.20	82'064'471.75
	Provisions techniques	8'728'442.35	7'071'672.55
I	Réserve de fluctuation de valeur	3'849'147.74	0.00
J	Capital de la fondation / Découvert	0.00	-2'752'252.19
	Situation en début de période	-2'752'252.19	-11'760'357.59
	Excédent des produits / charges	2'752'252.19	9'008'105.40
	Total du passif	195'919'484.84	183'790'926.03

COMPTES D'EXPLOITATION		31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
K	Cotisations et apports ordinaires et autres	10'155'053.50	10'237'772.55
	Cotisations des salariés	3'852'797.40	3'844'993.75
	Contributions de l'employeur	5'977'766.10	5'974'778.80
	Primes uniques et rachats	324'490.00	418'000.00
L	Prestations d'entrée	6'060'049.45	6'797'543.15
	Apports de libre-passage	5'531'460.65	6'735'052.45
	Apports EPL/Divorce	528'588.80	62'490.70
K à L	Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	16'215'102.95	17'035'315.70
M	Prestations réglementaires	-6'296'393.80	-6'979'419.45
	Rentes de retraite	-4'703'236.35	-4'406'447.10
	Rentes de survivants	-556'376.35	-541'779.70
	Rentes d'invalidité	-164'539.05	-178'170.35
	Prestations en capital à la retraite et à l'invalidité	-872'242.05	-1'853'022.30
O	Prestations de sortie	-10'071'218.45	-7'021'696.75
	Prestations de libre-passage en cas de sortie	-8'751'020.80	-6'257'030.20
	Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-1'320'197.65	-764'666.55
M à O	Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-16'367'612.25	-14'001'116.20
P/Q	Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-4'506'695.40	-4'989'188.50
	Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	-464'103.45	2'629'533.85
	Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance des rentiers	1'058'676.00	-4'753'701.15
	Dissolution / Constitution de provisions techniques	-1'656'769.80	84'645.65
	Rémunération du capital des assurés actifs	-1'813'338.70	-1'593'296.70
	Rémunération du capital des rentiers	-1'631'159.45	-1'356'370.15
S	Charges d'assurance (stop loss et fonds de garantie)	-82'834.10	-82'262.50
	Prime de risque	-32'868.72	-32'826.85
	Prime pour frais de gestion	-6'831.58	-6'810.55
	Cotisations au fonds de Garantie	-43'133.80	-42'625.10
K à S	Résultat net de l'activité d'assurance	-4'742'038.80	-2'037'251.50

COMPTES D'EXPLOITATION		31.12.2025	31.12.2024
		CHF	CHF
T	Résultat net des placements	11'667'861.87	11'366'800.97
	Résultat net s/cash et équivalents CHF/devises	-13'156.44	-5'783.84
	Résultat net s/obligations en CHF ou hedgées	950'713.03	642'167.63
	Résultat net s/obligations en monnaies étrangères	373'976.40	230'573.70
	Résultat net s/actions suisses	3'829'267.52	1'185'297.29
	Résultat net s/actions étrangères	2'646'671.84	7'532'558.31
	Résultat net s/placements alternatifs	45'498.16	394'820.87
	Résultat net s/placements infrastructures	329'719.74	666'692.65
	Résultat net s/placements immobiliers	1'611'191.60	1'599'510.76
	Résultat net s/immeubles	1'645'700.25	-288'874.15
	Variation de la valeur des immeubles	1'080'947.20	396'000.00
	Résultat net s/placements garantis auprès de l'employeur	14'860.85	50'442.00
	Intérêts moratoires sur prestations de libre-passage	-12'791.10	-12'182.85
	Frais d'administration de la fortune	-834'737.18	-1'024'421.40
	Frais de transactions et charges fiscales	5'779.94	-138'358.48
	Frais de gestion et droits de garde	-840'517.12	-886'062.92
V	Autres produits	73.11	35.58
W	Autres frais	-12'636.20	-12'717.40
X	Frais d'administration	-311'860.05	-308'762.25
	Frais d'administration généraux	-211'184.60	-205'386.50
	Honoraires de l'organe de révision	-19'955.25	-19'198.55
	Honoraires de l'expert en prévoyance professionnelle	-73'070.20	-75'756.45
	Emoluments des autorités de surveillance	-7'650.00	-8'420.75
K à X	Excédent des charges / produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	6'601'399.93	9'008'105.40
Y	Dissolution / Constitution de la réserve de fluctuation de valeur	-3'849'147.74	0.00
Z	Excédent des charges/produits	2'752'252.19	9'008'105.40

ANNEXE AUX COMPTES

I. Bases et organisation

Forme juridique et but

Par décision du Conseil général du 12 décembre 1984, la Ville de Bulle a constitué une caisse de pensions de droit public.

La Caisse de pensions de la Ville de Bulle a pour but la prévoyance professionnelle en faveur du personnel communal de la Ville de Bulle ainsi que du personnel de l'ensemble des sociétés affiliées, ainsi que de leurs proches et de leurs survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Elle étend la prévoyance au-delà des prestations légales minimales qui sont garanties dans tous les cas.

Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Caisse de pensions est dûment enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle et auprès du Fonds de garantie, sous le numéro FR 2003.

Au cours de l'exercice, la Caisse de pensions a versé au fonds de garantie LPP des cotisations pour un montant de CHF 43'133.80. Elle n'a bénéficié d'aucun subside pour structure d'âge défavorable.

Indication des actes et des règlements

	Date
Acte de fondation	29.01.2014
modifié le	01.01.2020
Statuts et décret	27.05.2013
modifié le	27.05.2019
Règlement de prévoyance	01.01.2020
modifié le	06.06.2025
Règlement sur les capitaux de prévoyance, les provisions et les réserves (RR)	31.12.2020
- annexe n° 1	31.12.2024
Règlement sur les mesures d'assainissement (RMA)	01.01.2021
Règlement d'organisation (RO)	27.06.2019
Règlement sur l'encouragement à la propriété (REPL)	01.01.2021
Règlement de placement du 1 ^{er} janvier 2014	01.01.2014
- avenant n° 1	01.01.2015
- annexe n° 7	01.07.2018
- annexes n° 3 et 4	01.01.2022
Règlement sur la liquidation partielle	01.02.2017

Organe de gestion et droit à la signature

Les membres du comité de l'IP exercent leur mandat durant cinq ans. Ils sont rééligibles au terme de leur mandat. Ils ont débuté au printemps 2021.

Comité		Représentation	Mode de signature
Morand Jacques	Président	Employeur	collective à deux ¹
Pythoud Chantal	Membre	Employeur	collective à deux ²
Thürler Claude	Membre	Employeur	collective à deux ²
Wyssmueller Nicolas	Membre	Employeur	collective à deux ²
Gachet Valérie	Vice-présidente	Employé	collective à deux ²
Berset Arnaud	Membre	Employé	collective à deux ²
Meyer Yannick	Membre	Employé	collective à deux ²
Overney Patricia	Membre	Employé	collective à deux ²
Administration		Mode de signature	
Girard Raoul	Administrateur	collective à deux ³	
Vienne Nadine	Secrétaire	collective à deux ⁴	

Siège de l'institution de prévoyance

Adresse	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
Téléphone	Grand Rue 7, Case postale, 1630 Bulle
E-mail	026 919 18 19
	caisse.pensions@bulle.ch

¹ M. Jacques Morand, Président, avec tous les représentants de l'employeur, des employés, l'administrateur et la secrétaire ;

² tous les représentants de l'employeur et des assurés peuvent signer avec le Président ou la Vice-Présidente ;

³ M. Raoul Girard, administrateur, avec tous les représentants de l'employeur, des employés et la secrétaire ;

⁴ Mme Nadine Vienne, secrétaire, avec le Président et l'administrateur.

Organisation, experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Commission de placement

Wyssmueller Nicolas	Président
Meyer Yannick	Vice-président
Berset Arnaud	Membre
Thürler Claude	Membre

Gestion technique, administrative et comptable

Girard Raoul	Administrateur
Vienne Nadine	Secrétaire

Mandat de gestion de fortune

Banque Cantonale de Fribourg	
Banque Cantonale Vaudoise	
UBS Asset Management Switzerland AG	
Credit Suisse (Global Custody dépôt titres)	jusqu'au 30.09.2025
UBS Switzerland AG (Global Custody dépôt titres)	dès le 01.10.2025

Gestion des immeubles

Gruyère Immo SA
Rue du Marché 12, 1630 Bulle

Expert en prévoyance professionnelle

Vonlanthen Consulting SA, cocontractant
Dorsaz Georges, expert exécutant
ZI de l'Ecorcheboeuf 4, 1084 Carrouge VD

Organe de révision

BDO SA
Petit-Moncor 1A, 1752 Villars-sur-Glâne

Consultant en placements

Lusenti Partners
Rue Juste-Olivier 22, 1260 Nyon

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations
Belpstrasse 48, Case postale, 3000 Berne 14

II. Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	31.12.2024	Affiliation	Démission	Retraite	Invalidité	Décès	31.12.2025
Hommes	343	66	-58	-7			344
Femmes	355	53	-46	-5			357
Total	698	119	-104	-12	0	0	701

	31.12.2024	Affiliation	Démission	Transfert + 21 ans	31.12.2025
dont assurés risques					
Hommes	2	5			7
Femmes	1	2			3
Total	3	7	0	0	10

Employeurs affiliés	31.12.2025	31.12.2024
	Actifs	Actifs
Ville de Bulle	415	403
Gruyère Energie SA	286	295
Total	701	698

Bénéficiaires de rentes	31.12.2024	Nouvelle	Fin droit	Décès	Retraite	31.12.2025
Retraités	240	11		-4		247
Enfants de retraités	1	1	-1			1
Invalides	10	1			-1	10
Enfants d'invalides	1	2	-1			2
Conjoints survivants	32	2				34
Orphelins	1	1				2
Total	285	18	-2	-4	-1	296
Hommes	108					114
Femmes	177					182
Total	285					296

III. Nature de l'application du but

Explication du plan de prévoyance

Depuis le 01.01.2020, la Caisse de pensions fonctionne selon le régime de la primauté des cotisations.

En application des statuts, la Caisse de pensions a édicté son règlement de prévoyance qui précise les droits et obligations des assurés et détermine l'objectif visé du plan de prévoyance.

Capital de prévoyance

Le capital de prévoyance est constitué du capital-retraite, du capital complémentaire et du capital pont AVS.

Le taux d'intérêt bonifié au capital de prévoyance est fixé par le comité de l'IP :

- a. chaque début d'année (intérêt d'ouverture) : il s'agit du taux d'intérêt estimé, applicable à l'année courante compte tenu de la situation financière prévisionnelle de l'IP ;
- b. chaque fin d'année (intérêt de clôture) : il s'agit du taux d'intérêt réel, applicable à l'année écoulée compte tenu de la situation financière effective de l'IP.

Prestations de retraite

L'âge réglementaire ordinaire de la retraite est atteint à l'âge de 65 ans. L'assuré peut choisir sa date de retraite entre 58 et 70 ans.

La rente de retraite est égale au capital de prévoyance acquis par l'assuré, y compris l'éventuel versement complémentaire de l'employeur, converti en rente à la date de la retraite effective.

Le taux de conversion est fixé selon les bases techniques de l'IP en vigueur au moment de la retraite et en fonction de l'âge de l'assuré. Il est fixé à 5.70 % à l'âge de retraite réglementaire.

L'assuré peut exiger le versement du quart de la prestation de retraite sous la forme d'un capital.

Prestations d'invalidité

En cas d'invalidité complète, le montant de la rente d'invalidité est égal à 60 % du salaire assuré.

Le bénéficiaire et l'employeur sont libérés du paiement des cotisations dès le début du versement de la rente d'invalidité.

Prestations de décès

En cas de décès d'un assuré, le montant de la rente de conjoint survivant est égal à 60 % de la rente d'invalidité assurée au moment du décès.

Un capital est versé en cas de décès d'un assuré si aucune rente de conjoint survivant n'est échue et si l'assuré n'a pas bénéficié d'un versement anticipé pour l'accession à la propriété.

Rente d'enfant

En cas d'invalidité ou de décès d'un assuré, la rente d'enfant, respectivement la rente d'orphelin, est égale à 20 % de la rente d'invalidité.

Pour le bénéficiaire d'une rente de retraite, la rente d'enfant est égale à 20 % de la rente de retraite versée si l'enfant est né, respectivement recueilli, avant la date de la retraite du bénéficiaire. Pour les cas contraires, elle correspond à la rente d'enfant minimale LPP.

L'âge limite est fixé aux 18 ans révolus de l'enfant. Si l'enfant est aux études ou en apprentissage ou s'il est invalide à raison de 70 % au moins, cet âge limite est reporté à 25 ans au plus.

Financement, méthodes de financement

La cotisation globale et son affectation sont fixées comme suit en pour-cent du salaire assuré :

	Epargne	Risques et frais	Total
de 18 à 20 ans	0.000%	2.000%	2.000%
de 21 à 34 ans	17.000%	2.000%	19.000%
de 35 à 44 ans	19.000%	2.000%	21.000%
de 45 à 54 ans	23.000%	2.000%	25.000%
dès 55 ans	25.000%	2.000%	27.000%

Les cotisations de l'assuré et de l'employeur sont fixées comme suit :

	Assuré	Employeur	Total
de 18 à 20 ans	0.810%	1.190%	2.000%
de 21 à 34 ans	7.697%	11.303%	19.000%
de 35 à 44 ans	8.507%	12.493%	21.000%
de 45 à 54 ans	10.128%	14.872%	25.000%
dès 55 ans	10.938%	16.062%	27.000%

Dès le 1^{er} janvier qui suit la date à laquelle l'assuré a eu 20 ans, l'assuré peut librement adhérer à l'épargne complémentaire et modifier son choix ensuite pour chaque 1^{er} janvier.

La cotisation épargne complémentaire à charge de l'assuré s'élève, pour le plan B, à hauteur de 1% du salaire assuré et pour le plan C, à hauteur de 2.5% du salaire assuré.

Le salaire de base correspond au salaire fixe soumis à l'AVS de l'assuré, mais au maximum à 10 fois la rente maximale de l'AVS (pour 2025 : 10 x CHF 30'240 = CHF 302'400).

Le salaire assuré correspond au salaire de base diminué de la déduction de coordination. La déduction de coordination est égale au 7/8 de la rente maximale de l'AVS, au minimum à CHF 25'320.00 et est calculée proportionnellement au taux d'activité.

Autres informations sur l'activité de prévoyance

Dans sa séance du 25 novembre 2025, le comité de la Caisse de pensions a décidé de ne pas indexer les rentes en cours au 1^{er} janvier 2025 conformément à l'article 36 du règlement de prévoyance.

Le 25 novembre 2025, le comité a décidé de fixer le taux d'intérêt de clôture pour 2025 à 2.0 % et le taux d'ouverture dès le 1^{er} janvier 2026 à 1.25 % pour le capital de prévoyance.

IV. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation sont fixés dans le règlement de placement du 1^{er} janvier 2014 qui a été adopté par le comité le 27 novembre 2013 afin de répondre aux nouvelles exigences de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26.

Base de cours de change : les cours de change correspondent à ceux utilisés par les gestionnaires de fortune.

Les placements libellés en monnaies étrangères : évaluation au cours devise de fin de période.

Obligations (y compris obligations convertibles et à option) et fonds de placements en obligations : évaluation à la valeur boursière.

Hypothèques et fonds de placements hypothécaires : évaluation à la valeur boursière, diminuée des intérêts.

Actions et fonds de placement en actions : évaluation à la valeur boursière.

Fonds de placements immobilier : évaluation à la valeur boursière.

Produits alternatifs : évaluation à la valeur boursière.

Placements infrastructures : évaluation à la valeur boursière.

Immeubles : évaluation à la valeur de rendement.

Placements auprès de l'employeur : des éventuels placements auprès de l'employeur sont autorisés conformément à la stratégie de placement. Ils font l'objet d'une garantie de l'Etat, le cas échéant. Evaluation à la valeur nominale.

Les passifs sont déterminés chaque année selon des principes d'évaluation reconnus et sur des bases techniques fixées par l'expert (méthode statique).

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant

V. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurance

La couverture des risques de décès et d'invalidité fait l'objet d'une réassurance partielle des risques collectifs de type stop loss auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, contrat no 58'251/000. Ce dernier a été conclu sur les bases techniques VZ 2020 P 2023, 2.75%. La période d'assurance est d'une année.

La franchise à charge de la Caisse de pensions est de 4.908 % de la somme des salaires assurés, soit CHF 1'873'550.00. Le sinistre individuel maximum pour tous les assurés est de CHF 4'000'000.00 pour l'invalidité et pour le décès. L'indemnité maximale est de CHF 24 mio. La prime de réassurance est de 0.104 % des salaires assurés. La prime minimale est de CHF 31'900.00.

Pour 2025, la prime totale s'est élevée à CHF 39'700.30 dont CHF 32'868.72 pour le risque et CHF 6'831.58 pour les frais (pour 2024, elle s'est élevée à CHF 39'637.40 auprès du même réassureur).

Sinistres au cours de l'année

Durant l'exercice 2025, la Caisse de pensions a enregistré un sinistre (invalidité) touchant les assurés actifs.

Sinistres en attente

Au 31 décembre 2025, deux sinistres (invalidité) sont en attente.

Provisions techniques de risques

Les données relatives aux provisions techniques sont basées sur le rapport de l'expert en prévoyance professionnelle du 17 mars 2026 « Comptes 2025 – Capitaux de prévoyance et provisions techniques ».

Provision de longévité

But

Cette provision est constituée pour couvrir le risque actuariel lié à l'augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rente.

Niveau

Si le principe de la permanence est applicable : la provision est égale à 0.5 % de la réserve mathématique des rentes en cours par année d'application de la table de mortalité. Sinon, la provision est ramenée à son niveau cible.

Evolution

L'actuelle table de mortalité est appliquée depuis le 31 décembre 2022, soit depuis trois années à la date d'évaluation, ce qui fixe le niveau de la provision à 1.5 % de la réserve mathématique prise en compte (1.0 % au 31 décembre 2024).

	2025	2024
Situation au 01.01	817'000	379'000
Attribution / Prélèvement	415'000	438'000
Valeur au 31.12	1'232'000	817'000

Provision pour la fluctuation des risques invalidité et décès**But**

Cette provision est constituée pour compléter le financement affecté à la couverture des prestations pour les cas de prévoyance invalidité et décès.

Niveau

Si le principe de la permanence est applicable, la provision est d'une part alimentée du coût annuel attendu des risques invalidité et décès, d'autre part utilisée pour le financement du coût annuel effectif de ceux-ci et la couverture de la prime d'assurance. Sinon, la provision est ramenée à son niveau cible, cette dernière étant déterminée en fonction de la structure de l'effectif des assurés et du niveau des prestations invalidité et décès selon le règlement de prévoyance de l'IP à la date d'évaluation.

Evolution

A la date d'évaluation, le principe de la permanence est applicable, ce qui signifie qu'une mise à jour en fonction des coûts attendus et effectif des sinistres suffit.

	2025	2024
Solde au 01.01	2'383'262	2'190'000
Coût attendu des risques	604'444	602'333
Prime d'assurance risque	-39'700	-39'637
Coût des sinistres	-692'343	-369'434
Ajustement	0	0
Valeur au 31.12	2'255'663	2'383'262

Provision pour les pertes sur retraites**But**

Cette provision est constituée pour absorber la perte entraînée par la conversion du capital de prévoyance en rente de retraite au moment de la retraite (ordinaire, anticipée ou différée) au moyen d'un taux supérieur à sa valeur résultant de l'application des bases techniques.

Niveau

La provision a été mise à jour en fonction de l'effectif au 31.12.2025.

Evolution

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation :

	2025	2024
Situation au 01.01	702'000	1'064'000
Prélèvement / Attribution	389'000	-362'000
Valeur au 31.12	1'091'000	702'000

Provision pour les cas de prévoyance en suspens

But

La provision est constituée pour couvrir les prestations en suspens et latentes pour les cas d'invalidité et de décès non décomptés à la date de l'évaluation.

Niveau

La provision a été mise à jour au 31.12.2025 en fonction des cas en suspens connus à la date d'évaluation.

Evolution

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation :

	2025	2024
Situation au 01.01	1'796'000	1'474'000
Attribution / Prélèvement	745'000	322'000
Valeur au 31.12	2'541'000	1'796'000

Provision pour les crédits d'intérêts

But

Cette provision est constituée pour couvrir le préfinancement de l'intérêt crédité par l'IP sur les engagements directs envers les assurés.

Niveau

Elle est déterminée par l'expert sur la base du taux d'intérêt décidé par le comité pour l'année qui suit la date d'évaluation. Le niveau maximal de cette provision correspond à trois fois le taux d'intérêt technique.

Evolution

L'expert recommande d'adapter la provision au 31.12.2025 pour tenir compte de l'évolution des capitaux individuels en 2025 et du taux d'intérêt crédité d'ouverture pour l'année 2026 fixé à 1.25 % par le comité.

	2025	2024
Situation au 01.01	1'205'000	1'216'000
Attribution / Prélèvement	30'000	-11'000
Valeur au 31.12	1'235'000	1'205'000

Provision pour retraite anticipée

But

Cette provision est constituée pour couvrir le préfinancement du coût des prestations de retraite anticipée.

Niveau

Son niveau est mis à jour en fonction des coûts des départs effectifs en retraite anticipée et des versements de l'employeur pour leur financement.

Evolution

L'expert recommande de constituer la provision suivante à la date d'évaluation.

	2025	2024
Solde au 01.01	168'411	833'318
Cotisation des employeurs	614'774	607'648
Coût des retraites anticipées	-409'405	-1'272'556
Valeur au 31.12	373'779	168'411

Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

	2025 CHF	2024 CHF
Capital-retraite au 01.01	95'439'356	96'598'387
Attributions		
Cotisations épargne	8'429'372	8'426'045
Apports de libre passage	5'720'328	6'485'870
Rachats de prestations	324'490	418'000
Remboursement de versement anticipé		
- pour l'encouragement à la propriété	244'000	56'900
- par suite de divorce	0	0
Intérêts	1'806'433	1'584'495
Prélèvements		
Prestations de sortie	-8'419'278	-6'233'681
Capitaux transférés aux rentes		
- par suite de retraite	-4'106'567	-11'131'994
- par suite d'invalidité	-147'355	0
- par suite de décès	0	0
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	-775'425	-599'799
- par suite de divorce	-415'141	-164'867
Capital-retraite au 31.12	98'100'214	95'439'356
Capital complémentaire au 01.01	574'555	451'761
Attributions		
Cotisations épargne	0	0
Apports de libre passage	-51'633	152'988
Rachats de prestations	0	0
Remboursement de versement anticipé		
- pour l'encouragement à la propriété	0	0
- par suite de divorce	0	0
Intérêts	6'906	8'802
Prélèvements		
Prestations de sortie	-184'388	-23'349
Capitaux transférés aux rentes		
- par suite de retraite	-24'668	-15'647
- par suite d'invalidité	0	0
- par suite de décès	0	0
Versements anticipés		
- pour l'encouragement à la propriété	0	0
- par suite de divorce	-129'632	0
Capital complémentaire au 31.12	191'140	574'555
Capital-retraite au 31.12	98'100'214	95'439'356
Capital complémentaire au 31.12	191'140	574'555
Capital en attente décompte prestations	215'768	0
Capital de prévoyance au 31.12	98'507'121	96'013'911
Taux d'intérêt de clôture au 31.12	2.00%	1.75%
	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Avoir de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	41'414'578	40'529'596
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.25%	1.25%

Evolution du capital de prévoyance des rentiers

	2025	2024
	CHF	CHF
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes	81'699'049	75'721'536
Attributions		
Capitaux nouvelles rentes		
- retraite	4'131'234	11'147'642
- invalidité	0	0
- décès	0	0
Coût des sinistres	692'343	369'434
Coût des retraites anticipées	409'405	1'272'556
Intérêts	1'623'037	1'352'150
Prestations payées (rentes, capital)	-6'296'394	-6'979'420
Libération cotisations invalides	-30'941	-26'554
Impact augmentation taux intérêt technique	0	-2'435'825
Ajustement à la réserve mathématique	-78'236	1'277'530
Solde au 31.12.	82'149'497	81'699'049
Capital de couverture des invalides	365'423	232'864
Attributions		
Libération cotisation épargne	30'941	26'554
Apport de libre passage	147'355	
Capitaux nouvelles rentes		
- invalidité	0	101'785
- décès	-64'383	
Intérêts	8'122	4'220
Solde au 31.12.	487'458	365'423
Capital de couverture des bénéficiaires de rentes 31.12.	82'149'497	81'699'049
Capital de couverture des invalides 31.12	487'458	365'423
Capital de prévoyance des rentiers au 31.12	82'636'955	82'064'472
Taux d'intérêt technique	2.00%	2.00%

Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise actuarielle, portant sur l'exercice 2024, a été établie le 20 mai 2025 et fait ressortir une augmentation du degré de couverture de référence OPP2, comme le reflète le tableau suivant :

Date	Niveau d'équilibre		Degré de couverture
	à court terme	à long terme	OPP2
31.12.2011	96%	71%	90%
31.12.2012	99%	76%	85%
31.12.2013	92%	73%	88%
31.12.2014	99%	76%	92%
31.12.2015	101%	74%	91%
31.12.2016	103%	72%	89%
31.12.2017	104%	81%	93%
31.12.2018	94%	76%	89%
31.12.2019	102%	80%	94%
31.12.2020	101%	81%	95%
31.12.2021	105%	85%	100%
31.12.2022	94%	77%	91%
31.12.2023	97%	79%	93%
31.12.2024	102%	84%	98%

L'expert conclut son évaluation comme suit :

« Globalement, nous constatons que la situation financière s'est améliorée en 2024. Quant à la simulation de l'évolution de la situation financière au cours des cinq prochaines années, elle montre une amélioration avec une augmentation du degré de couverture, toutefois avec un niveau d'équilibre financier à long terme demeurant bien en deçà de sa cible. »

Bases techniques et autres hypothèses sur le plan actuariel

Les bases actuarielles utilisées par la Caisse de pensions sont les suivantes :

Table de mortalité : VZ 2020 P 2023

Taux d'intérêt technique : 2.00 %

Modification des bases et hypothèses techniques

Néant

Réserve de contributions de l'employeur avec renonciation à l'utilisation

Néant

Système de financement

La Caisse de pensions a adopté le système de la capitalisation partielle. Par courrier du 3 mars 2015, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et fondations a approuvé la poursuite de la gestion selon ce système.

La Caisse de pensions est au bénéfice de la garantie de l'Etat (selon décret du Conseil général de la Ville de Bulle du 27 mai 2013).

Le degré de couverture initial (établi au 01.01.2012) est égal à 82.3 %, alors que celui propre aux assurés actifs est égal à 67.8 %. Ainsi, l'exigence relative au degré de couverture minimal (80 %) est respectée dès l'entrée en vigueur de l'article 72a LPP.

Degrés de couverture

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Fortune de prévoyance disponible		
Total des actifs	195'919'485	183'790'926
Capitaux étrangers	-2'197'818	-1'393'123
	<u>193'721'667</u>	<u>182'397'803</u>
Capital de prévoyance actuariel nécessaire	-189'872'519	-185'150'055
Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2	102.03%	98.51%
Degré de couverture propre aux assurés actifs	103.73%	97.26%

VI. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placements, règlements de placements

Les directives établies concernant la gestion et l'évaluation des placements ont pour but de permettre au comité d'assumer pleinement ses tâches et ses responsabilités.

La Caisse de pensions gère sa fortune de manière à garantir la sécurité, un rendement suffisant des placements, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture du besoin prévisible des liquidités. Il convient de tenir compte de la capacité de la Caisse de pensions à prendre des risques, déterminée selon des règles reconnues.

Le règlement de placements définit les principes, les objectifs et les directives sur lesquels repose la gestion de la fortune de la Caisse de pensions et délimite les tâches, les compétences et la responsabilité des personnes et organes concernés.

Banque Cantonale de Fribourg (soumise à la FINMA) : mandat dit "balancé", à savoir que le mandataire peut investir les actifs sous gestion dans toutes les classes d'actifs, à l'exception des immeubles et des fonds immobiliers, en respectant les limites de placement de l'OPP2 et du règlement de placement.

UBS Asset Management Switzerland AG (soumise à la FINMA) : mandat passif, à savoir que le mandataire peut investir essentiellement dans des instruments de placements passifs et est exclusivement mis en œuvre avec des classes de parts, en respectant les limites de placement de l'OPP2 et du règlement de placement.

Banque Cantonale Vaudoise (soumise à la FINMA) : mandat de gestion de placements dans des sociétés immobilières, de fonds de placement immobiliers cotés en bourse suisse.

Les titres ont été déposés auprès du Credit Suisse jusqu'au 30.09.2026. Dès le 01.10.2026, le Global Custody a été déplacé auprès de l'UBS Switzerland AG (soumis à la FINMA). Dans son mandat de Global Custody, l'UBS Switzerland AG réalise la comptabilité-titres et fournit à la commission de placement divers rapports mensuels d'analyse et de suivi.

Gruyère Immo SA : mandat de gérance des immeubles, propriété de la Caisse, tant des points de vue administratif que technique.

Afin de répondre aux exigences des articles 48f à 48l OPP2, les sociétés qui gèrent et administrent la fortune de la Caisse de pensions signent une déclaration de loyauté.

Les mandataires ont tous confirmé qu'ils n'avaient touché aucune rétrocession en raison de leurs activités pour la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, ou, le cas échéant, les avaient systématiquement créditées sur les segments respectifs.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le volume nécessaire de la réserve de fluctuation de valeur (RFV) est calculé selon la méthode économique-financière dite « Value-at-Risk », c'est-à-dire à partir des caractéristiques de rendement et de risque des catégories des placements définies pour la stratégie. Cette réserve doit garantir avec une sécurité suffisante une rémunération minimale des capitaux de prévoyance. Le volume visé de la réserve est exprimé en pourcent du capital de prévoyance.

Au 31 décembre 2025, en considérant un horizon temps d'une année, un degré de confiance de 99.00 % et un taux global à 17.7 %, la réserve théorique se situe à CHF 33'607'436.00 (CHF 32'771'560.00 en 2024).

Par courrier du 31 décembre 2013, l'Autorité de surveillance a validé la décision du comité de ne pas constituer de réserve de fluctuation tant que le degré de couverture ne dépassera pas la limite de 100 % (article 72b, alinéa 3 LPP). Au 31.12.2025, la Caisse de pensions a pu dépasser ce degré de couverture si tant est que la réserve de fluctuation de valeurs a pu être alimentée à hauteur de CHF 3'849'147.74.

Rapport sur le placement de la fortune durant l'année 2025

La Caisse de pensions a réalisé en 2025 une performance brute globale positive de 8.20 %, respectivement de 8.07 % nette (7.69 % en 2024). Le benchmark établi par l'UBS a été de 5.91 %, en 2025. Il était de 8.72 % en 2024.

Les marchés financiers ont dégagé des performances moyennes de 6.80 %. Le mandat dit « balancé », a dégagé 7.24 %, alors que le mandat passif 6.98 %. L'immobilier indirect a donné un rendement de 10.15 % et les placements alternatifs 1.39 %.

Les placements immobiliers directs ont quant à eux dégagé une performance de 12.60 %. Les travaux de rénovation effectués dans les immeubles sis à la Vudalla 14-16 et 22-24 à Bulle ont générés une plus-value, déjà intégrée dans les comptes. Ces éléments contribuent à une valorisation globale du portefeuille immobilier, en cohérence avec les investissements entrepris.

Le résultat cumulé des marchés financiers et des immeubles représente un gain net total de CHF 11'667'861.87, en regard des CHF 11'366'800.97 de l'année précédente.

Présentation des placements par catégorie

Catégorie de placements	31.12.2025		31.12.2024		Stratégie			Limites selon OPP 2		
	CHF	en %	CHF	en %	Min.	Objectif	Max.	Limites par débiteur art 54	Limites par catégorie art 55	Placement auprès de l'employeur art 57
Cash et équivalents en CHF/devises	3'639'007	1.8%	2'772'684	1.5%	0.0%	2.0%	10.0%	10.0% par débiteur		
Obligations en CHF ou hedgées	49'404'540	25.2%	45'619'724	24.8%	9.0%	23.0%	37.0%			
Obligations en monnaies étrangères	6'201'844	3.2%	5'834'108	3.2%	0.0%	3.0%	6.0%			
Immobilier direct suisse	48'496'314	24.8%	44'587'000	24.3%	19.0%	27.0%	35.0%	5.0% par objet	30.0% dont 1/3 au max. à l'étranger	
Immobilier indirect suisse	15'594'895	8.0%	14'199'480	7.7%	1.0%	6.0%	11.0%			
Immobilier indirect étranger	1'948'375	1.0%	2'012'565	1.1%	0.0%	3.0%	6.0%			
Actions suisses	23'372'281	11.9%	21'522'193	11.7%	5.0%	10.0%	15.0%	5.0% par participation	50.0%	
Actions étrangères	36'399'481	18.6%	35'529'689	19.3%	7.0%	17.0%	27.0%			
Placements alternatifs	3'614'779	1.8%	3'675'584	2.0%	0.0%	5.0%	10.0%		15.0%	
Placements infrastructures	6'247'969	3.2%	5'037'899	2.7%	0.0%	4.0%	8.0%		10.0%	
Placements garantis auprès de l'employeur	1'000'000	0.5%	3'000'000	1.6%	0.0%	0.0%	2.0%			
Total	195'919'485	100.0%	183'790'926	100.0%						

Autres limites

Placements en monnaies étrangères	44'549'700	22.7%	43'376'361	23.6%	0.0%	26.0%	30.0%		30.0%	
Placements en actions	59'771'762	30.5%	57'051'882	31.0%	17.0%	27.0%	37.0%			
Placements en obligations	55'606'384	28.4%	51'453'832	28.0%	9.0%	26.0%	45.0%			
Placement en immobilier direct et fonds immobilier	66'039'584	33.7%	60'799'045	33.1%	20.0%	36.0%	52.0%		30.0% dont 1/3 au max. à l'étranger	

Les limites de placements selon les articles 54 et suivants OPP2 sont respectés mis à part le total en immobiliers (33.7 %). Selon le règlement de placement et l'article 50 al. 4 OPP2, ce dépassement est autorisé et respecte les principes de sécurité et de répartition du risque.

Explication du résultat net des placements

	31.12.2025	Rendement	Intérêts	P/M values	Frais	Total	TER	31.12.2024	Rendement	Intérêts	P/M values	Frais	Total	TER
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Cash et équival. CHF/devises	3'639'007	0	820	-13'976	0	-13'156		2'772'684	0	10'404	-16'188	0	-5'784	
Obligations en CHF ou hedgées	49'404'540	927'246	0	23'467	0	950'713	37'426	45'619'724	547'919	0	94'249	0	642'168	36'336
Obligations en mon. étrang.	6'201'844	0	0	373'976	0	373'976	6'240	5'834'108	0	0	230'574	0	230'574	5'530
Actions suisses	23'372'281	381'136	0	3'448'131	0	3'829'267	4'155	21'522'193	528'815	0	656'482	0	1'185'297	8'634
Actions étrangères	36'399'481	117'438	0	2'529'234	0	2'646'672	20'342	35'529'689	146'450	0	7'386'108	0	7'532'558	29'094
Placements alternatifs	3'614'779	10'615	0	34'883	0	45'498	85'039	3'675'584	13'871	0	380'950	0	394'821	88'512
Placements infrastructures	6'247'969	107'261	0	222'459	0	329'720	131'422	5'037'899	75'546	0	591'147	0	666'693	96'023
Placements immobiliers	17'543'270	197'848	0	1'413'344	0	1'611'192	171'184	16'212'045	201'687	0	1'397'824	0	1'599'511	144'110
Immeubles	48'496'314	1'645'700	0		0	1'645'700		44'587'000	-288'874	0	0	0	-288'874	
Placements garantis	1'000'000	0	14'861	0	0	14'861		3'000'000	0	50'442	0	0	50'442	
Variation valeur immeubles	0	0	0	1'080'947	0	1'080'947		0	0	0	396'000	0	396'000	
Frais gestion fortune	0	0	0	0	-834'737	-834'737		0	0	0	0	-1'024'422	-1'024'422	
Intérêts s/prestation de sortie	0	0	-12'791	0	0	-12'791		0	0	-12'183	0	0	-12'183	
Total	195'919'485	3'387'244	2'890	9'112'465	-834'737	11'667'862	455'808	183'790'926	1'225'414	48'663	11'117'146	-1'024'422	11'366'801	408'239

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Conformément aux dispositions prévues à l'avenant no 1 du règlement de placement, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015, la Caisse délègue son droit de vote à sa Commission de placement ou à un tiers indépendant. Les résultats sont consignés une fois par année dans un rapport ad-hoc.

Frais de gestion de la fortune

	31.12.2025	
Frais de gestion de la fortune	CHF	% sur fortune
Frais de gestion de la fortune selon compte d'exploitation	378'930	0.19%
Frais TER induits par les placements collectifs transparents	455'807	0.23%
Total	834'737	0.42%

	31.12.2025	31.12.2024
Détail des frais TER (total Expense Ratio)	CHF	CHF
Fonds de placements auprès de la BCF	62'134	72'639
Fonds de placement auprès de l'UBS	6'028	6'955
Fonds de placements auprès de la BCV	153'259	126'059
Fonds de placements auprès du CS	234'386	202'586
Total	455'807	408'239

Les frais TER sont calculés sur le capital moyen investi.

Placements collectifs opaques - positions au 31.12.2025

Néant

	Engagements au 31.12.2025	Engagements au 31.12.2024
Engagements de capital ouvert		
UBS AST 3 Global Infrastructure	669'891	896'027
Swiss Life Infrastructure Globale ESG	247'000	1'140'000
	916'891	2'036'027

Immeubles

Le parc immobilier est constitué de onze immeubles, cinq sont situés à Bulle, un à Villeneuve, un à Vuadens, un à Siviriez, un au Crêt, un à Châtillon et un à Arconciel.

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Villeneuve
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Evaluation au 31.12.2024	4'375'000	4'390'000	4'331'000	4'512'000	4'557'000	8'653'000
Rénovation	1'252'053	0	1'576'314	0	0	0
*Ajustement au 31.12.2025	1'196'947	-224'000	0	124'000	0	0
Valeur nette au bilan	6'824'000	4'166'000	5'907'314	4'636'000	4'557'000	8'653'000

	Vuadens	Siviriez	Le Crêt	Châtillon	Arconciel	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Evaluation au 31.12.2024	4'028'000	3'126'000	2'177'000	1'803'000	2'635'000	44'587'000
Rénovation	0	0	0	0	0	2'828'367
Ajustement au 31.12.2025	-16'000	0	0	0	0	1'080'947
Valeur nette au bilan	4'012'000	3'126'000	2'177'000	1'803'000	2'635'000	48'496'314

* Les travaux de rénovation de Vudalla 14-16 réalisés en 2024 n'avaient pas encore été valorisés.

Le taux de capitalisation utilisé pour le calcul de la valeur de rendement se situe entre 4.7 % et 5.5 %.

L'ensemble du parc immobilier représente CHF 48'496'314.40, soit le 24.8 % des actifs. Les directives OPP2 prescrivent que cette classe d'actifs ne devrait pas dépasser le 30 % de la fortune et par ailleurs qu'un objet immobilier ne devrait pas représenter plus de 5 % de la fortune globale. En l'occurrence, aucun immeuble ne dépasse cette recommandation.

Par contre, ladite ordonnance autorise les institutions de prévoyance à dépasser ces limites pour autant que les objets immobiliers représentent peu de risques et permettent de dégager de bons rendements. Le règlement de placement prévoit l'étendue des limites de placement immobilier selon l'OPP2.

Le compte d'exploitation des immeubles fait ressortir un résultat de CHF 1'645'700.25 en 2025. Le rendement viré au compte d'exploitation se monte à CHF 1'552'710.40 (CHF -382'526.80 en 2024). De ce montant sont ajoutés les honoraires de gérance de CHF 92'989.85 (CHF 93'652.65 en 2024) comptabilisés dans les frais de gestion de la fortune.

Les principaux postes relatifs aux immeubles sont reproduits ci-après :

	Vudalla 14-16	Vudalla 18-20	Vudalla 22-24	P.-Enhaut 15	P.-Enhaut 18	Villeneuve		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		
Loyers encaissés	199'288	237'084	196'050	243'904	239'250	430'369		
Autres recettes	210	1'040	210	550	640	3'300		
Total produits	199'498	238'124	196'260	244'454	239'890	433'669		
Charges courantes	34'392	37'555	28'867	25'631	31'562	46'990		
Charges d'entretien	-2'802	29'977	15'080	17'736	21'269	38'020		
Rénovation	60'373	28'408	46'863	5'964	0	5'521		
Impôts	7'666	8'266	7'956	6'194	7'900	15'840		
Total charges	99'629	104'206	98'766	55'525	60'731	106'371		
Rendement viré au compte d'exploitation	99'869	133'918	97'494	188'929	179'159	327'298		
Rendement	2.3%	3.1%	2.3%	4.2%	3.9%	3.8%		

	Vuadens	Siviriez	Le Crêt	Châtillon	Arconciel	2025	2024
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Loyers encaissés	201'590	156'300	108'840	89'544	131'760	2'233'979	2'235'443
Autres recettes	940	0	0	0	0	6'890	15'587
Total produits	202'530	156'300	108'840	89'544	131'760	2'240'869	2'251'030
Charges courantes	21'303	18'923	15'076	13'024	14'849	288'172	284'639
Charges d'entretien	24'241	11'469	9'539	6'193	2'303	173'025	188'216
Rénovation	0	0	0	0	0	147'129	2'082'389
Impôts	5'253	6'726	4'800	3'835	5'396	79'832	78'313
Total charges	50'797	37'118	29'415	23'052	22'548	688'158	2'633'557
Rendement viré au compte d'exploitation	151'733	119'182	79'425	66'492	109'212	1'552'711	-382'527
Rendement	3.8%	3.8%	3.6%	3.7%	4.1%	3.5%	3.6%

A part les charges courantes d'entretien, il y a lieu de relever que certains entretiens plus conséquents sont régulièrement entrepris pour maintenir la qualité et l'attractivité de nos immeubles. Plusieurs appartements ont été partiellement rénovés (peinture, ponçage du parquet, agencement de cuisine) pour un montant de CHF 147'129.00.

L'immeuble Vudalla 14-16 à Bulle a fait l'objet d'une rénovation complète durant la période 2024-2025. Les travaux de rénovation concernant l'immeuble Vudalla 22-24 à Bulle ont débuté en 2025 et s'achèveront en 2026. Le montant des travaux déjà engagés a été comptabilisé en plus-value de l'immeuble au 31 décembre 2025.

Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contribution de l'employeur

Au 31 décembre 2025, la Caisse de pensions a placé un montant de CHF 1'000'000.00 rémunéré au taux du marché (0.53 % au 31.12.2025) auprès de la Ville de Bulle conformément à la stratégie de placement. Ce placement fait l'objet d'une garantie de l'Etat, le cas échéant.

L'employeur a la possibilité de constituer des réserves ordinaires de cotisations afin de financer ses futurs engagements de prévoyance.

VII. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation**Explication du compte de régularisation actif**

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Intérêts courus	23'066.34	20'883.00
Loyers à recevoir	13'683.00	8'865.00
Cotisations à recevoir	362'740.05	734'510.65
Charges payées d'avance	2'162.00	0.00
Total	401'651.39	764'258.65

Explication du compte de régularisation passif

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Loyers reçus d'avance	4'470.00	3'385.00
Prestations de libre passage reçues d'avance	256'359.80	9'555.65
Cotisations reçues d'avance	1'090.90	0.00
Charges à payer liées aux frais d'administration	184'705.25	174'218.25
Charges à payer liées aux frais d'administration de la fortune	31'104.60	13'700.00
Comptes courants à payer	20.65	37.60
Cotisations au Fonds de garantie à payer	4'953.35	4'444.65
Total	482'704.55	205'341.15

Explication du compte frais d'administration

	31.12.2025	31.12.2024
	CHF	CHF
Charges personnel administratif	152'338.65	144'951.40
Honoraires expert et expertises/études	73'070.20	75'756.45
Honoraires organe de révision	19'955.25	19'198.55
Honoraires gestion informatique	55'178.05	55'101.85
Emoluments autorité de surveillance des fondations	7'650.00	8'420.75
Frais de formation membre comité	3'667.90	5'333.25
Total	311'860.05	308'762.25

Conformément à l'article 84b du CC, nous précisons qu'aucune indemnité au sens de l'art. 734a al. 2 du CO n'est versée directement ou indirectement aux membres du comité.

VIII. Demandes de l'Autorité de surveillance

Le 17 juin 2025, les comptes, annexe et rapport de gestion de l'exercice 2024 ont été remis à l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSFP). Par courrier du 19 août 2025, ladite autorité n'a émis aucune remarque.

IX. Autres informations relatives à la situation financière

Découvert / Explications des mesures prises (art. 44 OPP 2)

Au 31 décembre 2025, le degré de couverture OPP2 et celui envers les assurés actifs (102.03 % et 103.73 %) sont supérieurs à leurs valeurs initiales (82.3 % et 67.8 %) ; en conséquence, il n'existe pas de découvert au sens des dispositions légales spécifiques aux IPDP en capitalisation partielle.

Liquidation partielle

Néant

Separate Accounts

Néant

Mise en gage d'actifs

Néant

Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

Procédures judiciaires en cours

Néant

X. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant

CAISSE DE PENSIONS DE LA VILLE DE BULLE

Le Président	L'Administrateur
	
Jacques Morand	Raoul Girard

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
Liquidités										
Comptes bancaires UBS passif										
0266-00134297.01X	UBS CHF 134297.01X	CHF	1 977.75	1 977.75	1 977.75	1 977.75	0.00			
Total Comptes bancaires UBS passif				1 977.75	1 977.75	1 977.75	0.00			
Comptes bancaires FC UBS passif										
0266-00134297.60F	UBS USD 134297.60F	USD	265.19	210.10	210.10	210.10	0.00			
Total Comptes bancaires FC UBS passif				210.10	210.10	210.10	0.00			
Total Liquidités				2 187.85	2 187.85	2 187.85	0.00			
Obligations										
Obligations en CHF										
1823456	UBS(CH)IF-BDCHAUSPX	CHF	1 979.09	2 180 766.48	2 148 126.25	2 148 126.25	3.10			
1823461	UBS(CH)IF-BDCHINLPX	CHF	4 042.93	4 676 747.84	4 598 912.60	4 598 912.60	6.64			
11729927	UBSCHIF-BCAMTP I-X	CHF	276.23	282 811.29	279 086.49	279 086.49	0.40			
11729756	UBSCHIF-BCIMTP I-X	CHF	3 534.32	3 411 738.83	3 376 474.40	3 376 474.40	4.87			
Total Obligations en CHF				10 552 064.44	10 402 599.74	10 402 599.74	15.01			
Obligations en devises, hedgées CHF										
12127559	UBSCHIFGABCHHIII I-X	CHF	12 803.72	11 827 016.66	11 791 456.05	11 791 456.05	17.01			
Total Obligations en devises, hedgées CHF				11 827 016.66	11 791 456.05	11 791 456.05	17.01			
Obligations d'entreprises en devises, he										
18418267	GLB CORP B PV I-X	CHF	5 415.26	5 207 808.41	5 200 277.06	5 200 277.06	7.50			
Total Obligations d'entreprises en devises, he				5 207 808.41	5 200 277.06	5 200 277.06	7.50			
Obligations de marchés émerg en mon loc.										
25749505	UBS L BD EELC IXC	USD	39 935.38	3 608 639.27	3 768 814.05	3 768 814.05	5.44			
Total Obligations de marchés émerg en mon loc.				3 608 639.27	3 768 814.05	3 768 814.05	5.44			
Obligations convertibles, hedgées CHF										
12806736	UBS L BD CO GL IXC	CHF	12 232.00	2 700 091.46	2 696 177.22	2 696 177.22	3.89			
Total Obligations convertibles, hedgées CHF				2 700 091.46	2 696 177.22	2 696 177.22	3.89			

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
Total Obligations				33 895 620.24	33 859 324.12	33 859 324.12	48.85			
Actions										
Action suisse										
1571019	UBS(CH)IF-EQSWPAAX	CHF	3 360.11	12 459 343.37	13 206 281.79	13 206 281.79	19.05			
Total Action suisse				12 459 343.37	13 206 281.79	13 206 281.79	19.05			
Actions moy./grand. capital. march.dével										
2298536	UBS(CH)IF2-EQGLPASX	CHF	5 899.47	15 215 207.66	15 613 067.99	15 613 067.99	22.54			
Total Actions moy./grand. capital. march.dével				15 215 207.66	15 613 067.99	15 613 067.99	22.54			
Actions petites cap. de machés develop.										
20967519	UBSEQ SP -I-X-N-ACC	CHF	1 496.43	3 686 914.27	3 780 396.13	3 780 396.13	5.45			
Total Actions petites cap. de machés develop.				3 686 914.27	3 780 396.13	3 780 396.13	5.45			
Actions moy/grandes cap. marchés émerg.										
25280971	UBIFEMGP -I-X-N	CHF	1 935.35	2 729 968.82	2 846 360.89	2 846 360.89	4.11			
Total Actions moy/grandes cap. marchés émerg.				2 729 968.82	2 846 360.89	2 846 360.89	4.11			
Total Actions				34 091 434.12	35 446 106.80	35 446 106.80	51.15			
Total				67 989 242.21	69 307 618.77	69 307 618.77	100.00			

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts cours
Liquidités										
Comptes bancaires BCF										
0266-00134296.01U	UBS CHF 134296.01U	CHF	361 238.94	361 238.94	361 238.94	361 238.94	0.78			
Total Comptes bancaires BCF				361 238.94	361 238.94	361 238.94	0.78			
Comptes bancaires FC BCF										
0266-00134296.60V	UBS EUR 134296.60V	EUR	11 532.18	10 730.21	10 730.21	10 730.21	0.02			
0266-00134296.61N	UBS USD 134296.61N	USD	6 697.33	5 305.96	5 305.96	5 305.96	0.01			
Total Comptes bancaires FC BCF				16 036.17	16 036.17	16 036.17	0.03			
Total Liquidités				377 275.11	377 275.11	377 275.11	0.81			
Obligations										
Obligations en CHF										
49473433	0 SWISSCOM 44	CHF	255 000.00	192 780.00	186 787.50	186 787.50	0.40			
50607110	0.01 AARKB 30	CHF	100 000.00	97 550.00	97 650.00	97 650.00	0.21		312	8.67
57057612	0.05 ZKB 32 148	CHF	100 000.00	95 300.00	95 050.00	95 050.00	0.20		56	7.78
34090792	0.1 SCHWYZKB 28 OBL	CHF	100 000.00	98 900.00	98 900.00	98 900.00	0.21		65	18.06
54575468	0.125 BKB 32	CHF	100 000.00	96 150.00	95 600.00	95 600.00	0.21		110	38.19
53903292	0.125 PB 28 S688	CHF	560 000.00	557 648.00	557 424.00	557 424.00	1.20		203	394.72
53689336	0.15 WALLISER KB 32	CHF	65 000.00	62 172.50	61 880.00	61 880.00	0.13		85	23.02
50607136	0.2 PSP 31-S	CHF	100 000.00	96 750.00	97 050.00	97 050.00	0.21		326	181.11
56464208	0.25 LINDT 32	CHF	200 000.00	194 900.00	193 200.00	193 200.00	0.42		84	116.67
46123893	0.25 MIGROSBANK 27	CHF	100 000.00	99 250.00	99 400.00	99 400.00	0.21		20	13.89
50607121	0.25 MOBIMOHLDG 28	CHF	100 000.00	98 600.00	98 550.00	98 550.00	0.21		277	192.36
114170041	0.4175 CEMBRA 28	CHF	210 000.00	208 005.00	208 215.00	208 215.00	0.45		45	109.59
113712284	0.418 SCOTIABKCL 27	CHF	200 000.00	199 740.00	199 360.00	199 360.00	0.43		270	627.00
37926871	0.5 COOP-GRUPPE 27	CHF	100 000.00	99 950.00	99 850.00	99 850.00	0.21		91	126.39
41904118	0.5 PZ 34 S513	CHF	550 000.00	544 335.00	536 690.00	536 690.00	1.16		225	1 718.75
27019099	0.625 NOVARTIS 29	CHF	100 000.00	101 000.00	100 250.00	100 250.00	0.22		47	81.60
53689327	0.7 ALLH 28	CHF	200 000.00	200 100.00	199 100.00	199 100.00	0.43		98	381.11
43376131	0.75 ROCHEK 30	CHF	100 000.00	100 900.00	100 250.00	100 250.00	0.22		96	200.00
54724327	0.75 SONOVA 28	CHF	200 000.00	201 000.00	200 100.00	200 100.00	0.43		84	350.00
37347616	0.75 SWISSCOM 33	CHF	260 000.00	258 310.00	256 490.00	256 490.00	0.55		36	195.00
114872812	0.85 BEKB 32	CHF	225 000.00	221 737.50	221 737.50	221 737.50	0.48		339	1 800.94
31941596	0.875 G FISCHER 26	CHF	100 000.00	100 180.00	100 140.00	100 140.00	0.22		228	554.17

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
27913532	0.875 SGS 30	CHF	100 000.00	101 550.00	100 300.00	100 300.00	0.22		232	563.89
57640216	0.875 SULZER 27	CHF	200 000.00	200 476.00	200 100.00	200 100.00	0.43		42	204.17
59389399	0.95 AEROPORT GE 31	CHF	220 000.00	218 900.00	218 020.00	218 020.00	0.47		275	1 596.53
29797489	1 COCA-COLA 28 -S	CHF	200 000.00	203 600.00	202 800.00	202 800.00	0.44		88	488.89
116615191	1 ROCHE 37	CHF	250 000.00	247 975.00	246 625.00	246 625.00	0.53		305	2 118.06
136140187	1.2 SCM 35	CHF	250 000.00	251 700.00	250 625.00	250 625.00	0.54		117	975.00
120636746	1.95 GROUPEE 27	CHF	300 000.00	307 500.00	306 600.00	306 600.00	0.66		90	1 462.50
127347540	2 NCM 33	CHF	400 000.00	434 200.00	429 600.00	429 600.00	0.92		182	4 044.44
124365199	2.1 LONZA 29 -S	CHF	190 000.00	198 835.00	198 075.00	198 075.00	0.43		108	1 197.00
135325792	2.1575 EFG BANK 30	CHF	250 000.00	262 262.50	261 375.00	261 375.00	0.56		182	2 726.84
Total Obligations en CHF				6 352 256.50	6 317 794.00	6 317 794.00	13.61			22 516.34
Obligations en devises, hedgées CHF										
48369983	ISHS USD CO CHF-ACC	CHF	362 900.00	1 649 090.18	1 636 896.74	1 636 896.74	3.52			
34369456	S(CH)VINBW-GTH1 CHF	CHF	31 628.00	2 675 964.43	2 666 468.12	2 666 468.12	5.74			
19225318	SWASOBFWHGGTCHF	CHF	24 155.00	2 532 168.65	2 520 815.80	2 520 815.80	5.43			
33394346	UBSETF TIPS110HCHFA	CHF	131 170.00	1 568 137.35	1 555 610.61	1 555 610.61	3.35			
116893612	VANG CHF-ACC	CHF	6 825.00	627 281.66	625 131.10	625 131.10	1.35			
Total Obligations en devises, hedgées CHF				9 052 642.27	9 004 922.37	9 004 922.37	19.39			
Obligations d'entreprises en devises, he										
48966418	ISHS CO COR CHF -AC	CHF	427 950.00	1 992 963.15	1 987 699.37	1 987 699.37	4.28			
Total Obligations d'entreprises en devises, he				1 992 963.15	1 987 699.37	1 987 699.37	4.28			
Obligations de marchés émerg en mon loc.										
48546239	SSGA EMLCGBIF IC	USD	273 054.00	2 369 257.20	2 433 030.12	2 433 030.12	5.24			
Total Obligations de marchés émerg en mon loc.				2 369 257.20	2 433 030.12	2 433 030.12	5.24			
Obligations convertibles, hedgées CHF										
40806374	SPDR FTSF CHF-AC	CHF	46 300.00	1 958 258.50	2 003 613.98	2 003 613.98	4.31			
Total Obligations convertibles, hedgées CHF				1 958 258.50	2 003 613.98	2 003 613.98	4.31			
Total Obligations				21 725 377.62	21 747 059.84	21 747 059.84	46.83			22 516.34

Actions

Action suisse

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
1222171	ABB RG	CHF	9 871.00	567 992.84	584 560.62	584 560.62	1.26			
43249246	ALCON RG	CHF	2 283.00	135 290.58	144 468.24	144 468.24	0.31			
2459027	ALSO HOLDING N	CHF	139.00	33 439.00	29 885.00	29 885.00	0.06			
143013422	AMRIZE RG	CHF	3 087.00	118 509.93	134 500.59	134 500.59	0.29			
21048333	CIEFINRICHEMONT N	CHF	2 838.00	430 678.30	488 277.90	488 277.90	1.05			
36082699	COMET HLDG RG	CHF	309.00	59 728.80	69 525.00	69 525.00	0.15			
12667353	DKSH HLDG N	CHF	1 472.00	79 664.60	84 492.80	84 492.80	0.18			
3017040	GEBERIT N	CHF	119.00	71 066.80	73 732.40	73 732.40	0.16			
116915100	GEORG FISCHER RG	CHF	1 373.00	84 615.80	73 592.80	73 592.80	0.16			
1064593	GIVAUDAN N	CHF	32.00	103 424.00	100 672.00	100 672.00	0.22			
1221405	HOLCIM N	CHF	4 241.00	286 075.58	329 780.16	329 780.16	0.71			
2523886	KUEHNE+NAGEL INT N	CHF	2.00	296.30	342.50	342.50	0.00			
2575132	LOGITECH N	CHF	938.00	81 411.68	76 484.52	76 484.52	0.16			
1384101	LONZA GRP N	CHF	485.00	255 692.00	260 833.00	260 833.00	0.56			
3886335	NESTLE N	CHF	14 253.00	1 041 466.71	1 122 281.22	1 122 281.22	2.42			
1200526	NOVARTIS N	CHF	11 781.00	1 179 777.85	1 291 197.60	1 291 197.60	2.78			
2460882	PART GRP HLDG N	CHF	44.00	45 474.00	43 225.60	43 225.60	0.09			
1203204	ROCHE GS	CHF	4 223.00	1 098 100.50	1 385 988.60	1 385 988.60	2.98			
881506	SAIRGROUP N	CHF	1 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
124359842	SANDOZ GROUP RG	CHF	3 839.00	181 085.63	222 047.76	222 047.76	0.48			
142932682	SIEGFRIED HLDG N	CHF	1 133.00	90 027.70	84 521.80	84 521.80	0.18			
41879292	SIKA RG	CHF	690.00	122 199.00	112 194.00	112 194.00	0.24			
1254978	SONOVA HLDG N	CHF	182.00	39 421.20	37 692.20	37 692.20	0.08			
1485278	SWISS LIFE HLDG N	CHF	178.00	152 436.00	163 190.40	163 190.40	0.35			
12688156	SWISS RE N	CHF	2 065.00	303 884.55	274 335.25	274 335.25	0.59			
874251	SWISSCOM RG	CHF	181.00	104 536.50	104 165.50	104 165.50	0.22			
24476758	UBS GROUP N	CHF	16 441.00	534 496.91	607 659.36	607 659.36	1.31			
30228884	UBSIF-EQSWS&MI-I-A-	CHF	914.00	1 573 167.66	1 667 492.46	1 667 492.46	3.59			
2154566	VAUDOISE ASSURANC N	CHF	53.00	32 708.00	38 584.00	38 584.00	0.08			
1107539	ZURICH INSUR GR N	CHF	931.00	527 499.00	560 275.80	560 275.80	1.21			
Total Action suisse				9 334 167.42	10 165 999.08	10 165 999.08	21.87			
Actions moy./grand. capital. march.dével										
13636757	HSBCGI FRO MKTS IC	USD	955.00	268 412.47	271 283.78	271 283.78	0.58			
10128176	IN RUSSELL USD-ACC	USD	8 375.00	818 552.79	844 647.43	844 647.43	1.82			
11358996	INVE S&P 500 USD-AC	USD	525 300.00	5 526 701.83	5 722 322.72	5 722 322.72	12.33			
36700299	ISHS EUR MID EUR-AC	EUR	22 425.00	183 547.53	191 566.35	191 566.35	0.41			
47473812	IXIOS GOLD F	USD	46.00	165 138.02	199 771.61	199 771.61	0.43			

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
37082936	SWCCHVEEECH-GT EUR	EUR	11 793.00	1 816 240.20	1 909 199.76	1 909 199.76	4.11			
21967323	UBSL UC MSCI JP C	JPY	19 355.00	433 417.71	452 551.03	452 551.03	0.97			
21964391	UBSL UMP E.JAP AC	USD	10 933.00	204 901.21	204 488.15	204 488.15	0.44			
Total Actions moy./grand. capital. march.dével				9 416 911.76	9 795 830.83	9 795 830.83	21.09			
Actions petites cap. de marchés develop.										
24770423		EUR	488.00	158 127.83	163 213.13	163 213.13	0.35			
10793202	VAN GL SC USD -IN-AC	USD	7 076.00	2 439 247.57	2 497 698.92	2 497 698.92	5.38			
Total Actions petites cap. de marchés develop.				2 597 375.40	2 660 912.05	2 660 912.05	5.73			
Actions moy/grandes cap. marchés émerg.										
21966836	UBS SOL CMEUE C	USD	140 930.00	1 625 674.58	1 702 913.14	1 702 913.14	3.67			
Total Actions moy/grandes cap. marchés émerg.				1 625 674.58	1 702 913.14	1 702 913.14	3.67			
Total Actions				22 974 129.16	24 325 655.10	24 325 655.10	52.36			
Total				45 076 781.89	46 449 990.05	46 449 990.05	100.00			22 516.34

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts cours
Liquidités										
Comptes bancaires BCV										
0266-00134298.01Z	UBS CHF 134298.01Z	CHF	48 037.64	48 037.64	48 037.64	48 037.64	0.31			
Total Comptes bancaires BCV				48 037.64	48 037.64	48 037.64	0.31			
Total Liquidités				48 037.64	48 037.64	48 037.64	0.31			
Immobiliers										
Immobilier indirect suisse										
42726072	1291ASTANLIMMCH	CHF	1 239.06	148 489.79	149 904.34	149 904.34	0.96			
33349032	AKARASWDIPRFDPK	CHF	391.00	451 096.70	456 621.53	456 621.53	2.92			
46413344	FUGRPINVTFDNSRE RG	CHF	341.67	429 120.44	436 654.26	436 654.26	2.79			
30120010	HEL AST IMM ROM	CHF	514.98	794 581.70	800 055.93	800 055.93	5.11			
24522912	IST IMM SW WO	CHF	235.21	34 819.75	35 113.75	35 113.75	0.22			
4955026	JSAST-NACHIMMCH	CHF	274.17	486 653.84	490 228.95	490 228.95	3.13			
10077053	KOMMIMMSCHW	CHF	65.00	120 493.75	121 572.10	121 572.10	0.78			
13683758	SL GESCHIMMO CH	CHF	2 075.00	395 432.75	398 586.75	398 586.75	2.55			
10615013	SL IMMO SCHWEIZ ESG	CHF	778.00	171 043.30	172 342.56	172 342.56	1.10			
19225290	SWC-IMMOCHGTCHF	CHF	2 499.00	461 790.21	466 638.27	466 638.27	2.98			
287549	UBS AST IMMO CH	CHF	189.00	409 776.57	407 395.17	407 395.17	2.60			
1312300	UBSIF4-CSARES	CHF	81.35	171 547.33	173 075.82	173 075.82	1.11			
2522609	UBSIF4-CSARESWR	CHF	5.00	12 290.00	12 380.45	12 380.45	0.08			
11354362	UBSIF4-REESSWCO	CHF	38.00	66 389.80	66 692.28	66 692.28	0.43			
1819290	ZH AST IMMO WOHN CH	CHF	75.50	270 787.30	274 697.57	274 697.57	1.76			
18061472	ZIF IMM IND SCH I	CHF	5 905.00	10 681 112.20	11 132 935.65	11 132 935.65	71.17			
Total Immobilier indirect suisse				15 105 425.43	15 594 895.38	15 594 895.38	99.69			
Total Immobiliers				15 105 425.43	15 594 895.38	15 594 895.38	99.69			
Total				15 153 463.07	15 642 933.02	15 642 933.02	100.00			

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
Liquidités										
Comptes bancaires Gestion Int.										
0266-00134295.01G	UBS CHF 134295.01G	CHF	98 624.52	98 624.52	98 624.52	98 624.52	0.83			
Total Comptes bancaires Gestion Int.				98 624.52	98 624.52	98 624.52	0.83			
Total Liquidités				98 624.52	98 624.52	98 624.52	0.83			
Immobiliers										
Immobilier étranger indirects										
12355889	AST3 Global Real estate EX CH I-X	CHF	1 581.42	1 975 290.96	1 948 375.16	1 948 375.16	16.36			
Total Immobilier étranger indirects				1 975 290.96	1 948 375.16	1 948 375.16	16.36			
Total Immobiliers				1 975 290.96	1 948 375.16	1 948 375.16	16.36			
Infrastructure										
Infrastructure										
56897992	SLIGESG(CHFHEG)	CHF	14 708.00	1 663 317.37	1 679 653.60	1 679 653.60	14.10			
3926678	UBSAST3 GL INF	CHF	5 329.66	4 513 766.79	4 568 314.64	4 568 314.64	38.35			
Total Infrastructure				6 177 084.16	6 247 968.24	6 247 968.24	52.45			
Total Infrastructure				6 177 084.16	6 247 968.24	6 247 968.24	52.45			
Placements non traditionnels										
Placement alternatif										
30545123	CRED SUIS CHF-QB-AC	CHF	101.59	0.00	0.00	0.00	0.00			
52681999	SC C S-L GL PE IAC	CHF	13 921.65	2 544 459.97	2 614 903.52	2 614 903.52	21.96			
44331913	THE PTR CHF-E-N-AC	CHF	589.67	838 257.53	842 951.88	842 951.88	7.08			
Total Placement alternatif				3 382 717.50	3 457 855.40	3 457 855.40	29.04			
Senior loans										
22900283	UBS NL GL SE L EAHD	CHF	208.18	159 419.53	156 923.43	156 923.43	1.32			
Total Senior loans				159 419.53	156 923.43	156 923.43	1.32			
Total Placements non traditionnels				3 542 137.03	3 614 778.83	3 614 778.83	30.36			

Relevé de patrimoine au 31.12.2025

Identification	Désignation	Mon	Nominal/Nombre	Valeur d'achat	Valeur comptable	Valeur de marché	% du total	+ / - v.m. v.c.	Jours	Intérêts courus
Total				11 793 136.67	11 909 746.75	11 909 746.75	100.00			



Tél. +41 26 435 33 33
www.bdo.ch
fribourg@bdo.ch

BDO SA
Petit-Moncor 1A
Villars-sur-Glâne
Case postale
1701 Fribourg

Au Comité de la

Caisse de pensions de la Ville de Bulle

Grand Rue 7, Case postale, 1630 Bulle

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2025

(période du 01.01.2025 au 31.12.2025)

le 15 juin 2026
42'566/2151'4529/17'238'751/E
YHA/JSC

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Comité de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle, Bulle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse de pensions de la Ville de Bulle (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités du Comité relatives aux Comptes Annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Comité désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Comité répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bulle, le 15 juin 2026

BDO SA



Yvan Haymoz
Expert-réviseur agréé



Jonathan Schmutz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe